

L'An deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 9 décembre 2022.

Etaients présents : MM LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL (Arrivée à 18h38), LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUITE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE (Arrivée à 18h33), PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE.

Représentation de : M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

Excusée : Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 158/2022

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A LANCER, SIGNER, CONVENTIONNER ET SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RENOVATION ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET DES AMENAGEMENTS COMMUNAUX



Délibération n° 158/2022

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A LANCER, SIGNER, CONVENTIONNER ET SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RENOVATION ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET DES AMENAGEMENTS COMMUNAUX

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment la compétence Voirie ;

Considérant que le marché de « TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RENOVATION ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE » est arrivé à échéance en mars de cette année.

Un nouveau groupement de commande sous accord-cadre à bons de commande est ainsi en cours de constitution pour une période initiale d'un an, reconductible trois fois pour une période d'un an, et a notamment pour objet de permettre aux collectivités intéressées d'accéder à moindre coût à ces prestations :

TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RENOVATION ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET DES AMENAGEMENTS COMMUNAUX

Les montants du marché seront fixés ainsi :

- Montant maximum annuel : 800 000 euros HT

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de Communes Campagne de Caux (4C) comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la 4C a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires des marchés et accords-cadres, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics.

La convention prévoit que les membres du groupement habilent le coordonnateur à attribuer, signer et notifier les marchés et accords-cadres au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Il appartient à chaque membre du groupement d'examiner, et d'adopter et autoriser, s'il le souhaite, son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Chaque membre du groupement s'engage à financer les dépenses réelles liées à l'objet du marché en émettant au fur et à mesure des besoins les bons de commande correspondants. Ainsi chaque membre du groupement rémunère directement le titulaire du marché selon ses propres commandes.

Communes	<u>Estimation des dépenses annuelles</u>
Bréauté	50 000 € HT
Bretteville du Grand Caux	50 000 € HT
Goderville	50 000 € HT
Manneville la Goupil	30 000 € HT
Saint Sauveur d'Emalleville	30 000 € HT
17 communes restantes	190 000 € HT
Com Com Campagne de Caux	400 000 € HT
<u>TOTAL HT :</u>	<u>800 000 € HT</u>

Programmation réfection voirie Programme 4C 2023

Sous réserve de l'arbitrage budgétaire et du vote des budgets 2023

Commune	Rue (partiel)	Montant prévisionnel
Bec de Mortagne	Frm des Riceys (partiel)	11 000 € HT
Bréauté	Le Graindor	79 000 € HT
Bretteville du Grand Caux	Rte de la Grande Chaussée	27 000 € HT
Bretteville du Grand Caux	Rte d'Annouville	38 000 € HT
Ecrainville	Rte de Fongueusemare	14 000 € HT
Goderville	Basse Rue de Crétot	13 000 € HT
Goderville	Rue St Jacques	29 000 € HT
Goderville	Rue Jean Prévost	34 000 € HT
Grainville Ymauville	Rue Guy de Maupassant	6 000 € HT
Manneville la Goupil	Chemin des Perdrix	92 000 € HT
Manneville la Goupil	Chemin des Hérons	20 000 € HT
Mentheville	Route du Buc	16 000 € HT
St Sauveur d'Emalleville	Route des deux Eglises	6 000 € HT
Tocqueville les Murs	Route du Romé	15 000 € HT
	<u>TOTAL Estimatif :</u>	400 000 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par **35 voix pour, 2 voix contre** de Messieurs MALO Jean-Claude et BLONDEL André-Pierre et **4 abstentions** de Madame GUEROULT Claire et Messieurs RIVOALLAN Pierre, LEVESQUE Jérôme et BAYOU Anthony

- **d'AUTORISER** le Président à lancer sous forme d'Accord Cadre à bon de commande, le marché d'entretien, de rénovation et de grosses réparations de la voirie communautaire et des aménagements communaux pour une durée d'un an reconductible trois fois pour une période d'un an ;
- **d'AUTORISER** le Président à retenir le candidat le mieux-disant, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **d'AUTORISER** le Président à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **d'AUTORISER** le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commande avec les communes membres qui souhaitent adhérer.
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès de l'Etat et du Département.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

